



Compte-rendu de la réunion plénière du Conseil de quartier BRABOIS-VILLAGE du mercredi 6 novembre 2013 - Territoire Ouest -

Personnes présentes:

Nombre d'habitants présents : 60 personnes

Elus : M. le Maire Stéphane HABLOT et par ordre alphabétique: M^{me} Christine ARDIZIO, Conseillère municipale, M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, au cadre de vie, l'habitat, au logement et à la santé, M. Azzam CHEIKH, Conseiller municipal délégué aux Associations, M^{me} Nelly DEVILLE, Adjointe au Maire déléguée aux Sports, M. Manu DONATI, Adjoint au maire délégué à la Démocratie participative et élu référent du Territoire Ouest, M. Jean-Noël GENIN, Conseiller municipal délégué à la Sécurité et à la Médiation, M. Philippe GIUMMELLY, Conseiller municipal, M. Marc SAINT-DENIS, Conseiller municipal, M^{me} Bernadette NASSOY, Conseillère municipale déléguée au Handicap, M. Philippe PONCELET, Conseiller municipal délégué au suivi des dossiers CUGN.

Personnel de la mairie : M^{me} Isabelle DE BELLY, Responsable Patrimoine, Assurance et Domaine Communal, M^{me} Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie participative, M. Christophe NOEL, Photographe du service Communication, M^{lle} Anne ARNOLD, Assistante administrative au service Démocratie participative.

Partenaire : M. Gérard SAVIN, Est Républicain.

Introduction de Monsieur le Maire :

Je vous remercie d'avoir répondu présent à cette invitation et d'être venus aussi nombreux ce soir. Plusieurs points sont à l'ordre du jour, l'ouverture prochaine du gymnase de Brabois, un retour sur le travail fait par l'atelier PLU, les transports en commun, l'ouverture des jardins sur les Coteaux et un point également sur la rénovation du Cœur de Ville.

Gymnase de Brabois

Madame Deville : « *A la demande de la population, la construction d'une salle multisports de 24x18m² a été réalisée. Cette salle permettra la pratique de plusieurs activités sportives (danse, gymnastique, handball, volley, etc....). Nous avons visité le chantier il y a une semaine : les entreprises sont en phase de finition des travaux. Le retard a été dû à la nécessité de relancer un appel d'offre, suite à la faillite d'une entreprise. La commission de sécurité est prévue pour début décembre ; le gymnase sera donc opérationnel dès l'avis favorable de cette commission, pour l'école et les activités péri scolaires et à partir de janvier 2014 pour les associations qui en auront fait la demande. Des créneaux seront prévus jusqu'au mois de juin, la répartition devra ensuite être revue suite à la réforme des rythmes scolaires. Il sera accessible à fois aux écoles, aux associations et aux habitants du quartier.* »

M. le Maire rappelle qu'à la première réunion de quartier à laquelle les habitants avaient participé, beaucoup considéraient que le Plateau était excentré et que les enfants étaient obligés de descendre faire du sport dans d'autres gymnases. Les parents d'élèves et les habitants voulaient une installation sportive de proximité, ce qui a été fait. Son financement : 800 000 Euros, avec 75 % financés par la ville (soit 600 000 €) et 25 % par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle (soit 200 000 €).

Atelier PLU Brabois

Jean-Paul CARPENA : « *L'atelier PLU Brabois s'est réuni le mois dernier afin de travailler sur les modifications à envisager sur la zone de Brabois, il en est ressorti les éléments suivants :*

- Sur les zones UC (à transformer en UCa), la hauteur autorisée est de 12 mètres (R + 3) avec une implantation maximum de 60% : nous souhaitons transformer les zones UC en UCa afin de limiter la hauteur à 9 mètres avec une implantation de 30%. (Objectif : éviter les constructions d'immeubles sur ces grands terrains comme autorisé aujourd'hui avec le PLU). Mais certains propriétaires ne sont pas favorables à cette modification car nous réduisons leur droit à construire : nous devons donc retravailler ce point avec les habitants pour trouver un consensus.
- Le calcul de la hauteur du point d'implantation : il est calculé à partir du point le plus haut (mais cette hauteur n'est pas forcément la même si le terrain est en pente). Le point de référence sera dorénavant inversé et sera calculé à partir du point le plus bas.

Il ajoute que de cet Atelier est ressorti un accord sur les zones de protection, notamment pour éviter les constructions en bordure de zones constructibles, laissant ainsi un espace de respiration entre les riverains voisins.

Jean-Paul CARPENA : Lorsque les modifications du PLU seront faites, il y aura une enquête publique chargée de recueillir l'avis des habitants. Pour l'instant, ce ne sont que des propositions que nous transmettrons à la CUGN et qui devront ensuite faire l'objet d'un vote en Conseil Communautaire. Vous aurez à vous prononcer à nouveau lors de la proposition finale.

Manu DONATI : Nous avons sollicité la Communauté Urbaine du Grand Nancy pour qu'ils nous rétrocèdent le petit bois qui jouxte l'école.

Des camions passent en permanence rue du Morvan, d'où viennent-ils ?

Des habitants répondent qu'il peut s'agir des travaux d'extension de la Sainte Famille. De plus, l'installation d'un arrêt de bus surélevé pour les personnes handicapées est en cours dans la rue du Vivarais.

Est-il prévu de construire derrière la rue du Roussillon ? Un bâtiment (une tour ?) était prévu(e) il y a quelques temps.

Jean-Paul CARPENA : Il n'y a rien en cours pour l'instant. Plusieurs projets avaient été déposés auparavant, pour des maisons individuelles, un petit immeuble et également pour des logements étudiants, sous forme de petits modules. Projets auxquels il n'y a pas été donné suite. Cette zone rentre dans la modification du PLU : il est prévu d'y placer également une zone de bordure non constructible ce qui va réduire significativement les possibilités de construction sur cette parcelle.

Manu DONATI : Entre chaque lotissement existe un espace boisé, il faut les protéger mais cela n'est pas si simple : rien n'empêche un propriétaire d'une partie boisée de faire construire, d'où la nécessité de protéger ces espaces avec une modification du PLU.

Le terrain situé entre les rues de Roncevaux et du Languedoc est-il protégé ?

Jean-Paul CARPENA : Ce terrain appartient à la SOLOREM, le dossier de cession à la ville pour l'euro symbolique est en cours. De plus, ce terrain n'est pas constructible.

Pourquoi ne pas imposer le recul de 15 mètres comme 30 ans auparavant (surtout pour les Coteaux !) ?

Jean-Paul CARPENA : Cela n'est pas aussi simple, si nous imposons ce recul pour toutes les constructions, les gens auront tendance à construire très bas et à déboiser. Or, ce n'est pas ce que nous souhaitons.

Les maisons existantes ont conservé le recul de 15 mètres, une maison en construction qui n'a d'ailleurs pas respecté ce recul coupe malgré tout des arbres...

Jean-Paul CARPENA : Les règles qui sont imposées vous demandent de respecter les plantations et de replanter systématiquement lorsqu'un abattage d'arbre a lieu. Les terrains des Coteaux sont pour beaucoup d'entre eux en pente : si vous reculez, il faudra déboiser. De plus, des problèmes d'instabilité du sol se poseront... Nous ne pouvons pas faire du cas par cas parcelle par parcelle. Si nous appliquons un recul de 15 mètres, cela est valable pour toute la ville...

Ce retrait de 15 mètres existe-t-il toujours ?

Jean-Paul CARPENA : en fait, il doit être d'une dizaine de mètres environ par rapport à l'espace public.

Un habitant conclue qu'on ne peut donc pas y créer un garage.

Jean-Paul CARPENA : En effet ! On est toujours en zone UC.

Transports en commun

Manu DONATI : Une nouvelle délégation de service public a été signée entre la CUGN et Véolia Transdev, le nouveau réseau est effectif depuis le mois d'août. Plusieurs problèmes se sont posés notamment sur les quartiers comme Tourtel, Brichambeau, une partie de Vand'Est, qui n'étaient plus reliés directement

au Cœur de Ville. La ville a fait part de son souhait à la CGN de corriger cela et de rétablir ces liaisons directes vers les Nations. Nous pensons avoir été entendus.

- **Le Transport A la Demande (le TAD)**

Manu DONATI : *Le « Petit Stan » a été conservé aux heures de pointes et a été simplifié. En dehors de ces heures de pointes, le TAD prend le relais afin de déposer les usagers vers les arrêts concernés par ce nouveau transport. Une modification a été faite sur le terminus, qui était auparavant au Charmois, et qui se trouve dorénavant rue de Rémich (plus proche des commodités).*

Les premiers résultats de l'utilisation du TAD sont très positifs, et à notre plus grande surprise, ce sont les étudiants les plus gros utilisateurs de ce transport. Leur utilisation a permis de pérenniser ce service.

Une modification est à prévoir sur la plage de l'après-midi qui se finit à 16h, nous souhaiterions l'étendre jusqu'à 17h. Nous voulons également étendre ce transport à Vand'Est, notamment pour les personnes âgées du foyer des Jonquilles. Avoir réussi à pérenniser le TAD nous semble important pour les habitants du village et aussi pour ceux de Brabois.

- **Transport vers Vandoeuvre Sud**

Manu DONATI : Il a été émis l'idée d'un transport qui partirait de Brabois (CHU) et qui desservirait les villes situées au sud de Vandœuvre (Fléville, Ludres Heillecourt Houdemont). Ce transport ne fonctionnant que pour très peu de monde (3 personnes) il devra être arrêté prochainement. Une révision de ce transport et de ses horaires va être demandée afin de l'optimiser au maximum. Actuellement, le trajet Vandoeuvre - Fléville avec les bus actuels prend plus d'une heure.

Je travaille au CHU et je n'ai pas entendu parler de cet essai de transport, mes collègues non plus.

Manu DONATI : Je pense aussi que la communication n'a pas été suffisante. Un événement avait été fait à l'hippodrome dans le cadre du plan de déplacement inter entreprise, mais il n'avait regroupé que très peu de monde. Il vaudrait mieux les informer via leur lieu de travail, pour être efficace.

- **Etudiants et tram**

Est-il toujours prévu de déplacer la faculté de pharmacie à Brabois ?

Jean-Paul CARPENA : Elle montera à Brabois dans l'enceinte de la faculté de médecine, mais il faut compter encore quelques années avant que ce transfert ne commence. Cela représentera 2000 étudiants supplémentaires sur le Plateau (faculté dentaire comprise).

Le tram est déjà saturé, il le sera encore plus !

Manu DONATI : L'espérance de vie du tram va environ jusqu'en 2022 : la Communauté réfléchit actuellement sur la suite du tram et son devenir : normalement il sera plus performant en terme de capacité d'accueil et la remontée des étudiants en pharmacie et dentaire devrait être prise en compte.

Ouverture des jardins des Coteaux

M. le Maire : *« La ville a décidé d'acheter la plupart des terrains situés sur les Coteaux qui sont en zone naturelle ou en espace boisé, classé afin de les préserver. Ces achats se pratiquent au fur et à mesure que les propriétaires les mettent en vente.*

Mais des questions se posent concernant les propriétaires des pavillons avec jardins limitrophes qui désirent eux aussi profiter de ces jardins : certains leur ont ainsi été cédés, lorsque la surface ne dépasse pas 150 m².

Il a été décidé de conserver des « zones tampon » pour préserver la tranquillité des riverains en laissant un espace minimum entre ces jardins publics et les éventuels voisins. Ces zones tampon sont généralement des vergers ou des jardins loués à des riverains proches :

- en 2010 : il y a eu un échange de terrains sur le sentier des Grandes Fosses
- en 2010 : vente d'un terrain de 57m² situé allée des Lilas
- en 2011 : vente d'un terrain de 34m²
- en 2013 : vente d'un terrain de 123m²

Il faut poursuivre l'échange sur ce sujet et voir comment évoluer dans le sens de l'intérêt collectif.

Jean-Paul CARPENA : *La ville possède beaucoup de jardins, en particulier ceux situés entre le village et le quartier Lorraine, entre le village et le Haut de Crévic, ainsi que le long de la Sapinière. Dès qu'une occasion se présente, nous faisons l'acquisition d'un terrain pour agrandir la protection.*

Derrière chez moi se trouvent des jardins, je suis sans arrêt embêté par les familles, il y a du monde toute la journée, sans parler du tapage nocturne et diurne !

M. le Maire : Nous sommes intervenus, le terrain devait d'ailleurs être libéré derrière chez vous. Nous voulons préserver la tranquillité des riverains. Je prends l'exemple des 19 parcelles du Haut de Crévic : nous avons organisé une visite sur place avec les riverains concernés, il a été décidé avec eux qu'une dizaine de jardins seraient loués dans un premier temps à titre expérimental, en veillant à créer des places de stationnement. Nous souhaitons minimiser le risque de gêne.

La Responsable du Patrimoine : L'association en question va quitter les lieux : elle a jusqu'à la fin de l'année 2013 pour le faire.

Manu DONATI : Ce sont des problèmes toujours très délicats. C'est la raison pour laquelle nous sommes vigilants pour les jardins du Haut de Crévic, et que nous mettons des zones tampon dès que possible.

Parc du Tonneau

*Qu'en est-il du **parc du Tonneau** ? Va-t-il être **ouvert au public** ?*

Philippe PONCELET : Les travaux ont commencé par la réalisation de l'ouverture (l'entrée actuelle est privée) suite à la réunion de concertation qui s'est tenue en septembre 2012 à la MAP (Maison Associative Polyvalente).

Le parc sera accessible par la MAP et par la rue du Tonneau. Quelques aménagements seront faits à l'intérieur (petit cheminement piéton) tout en veillant à garder l'aspect naturel du parc. L'ouverture du parc au public devrait être effective début 2014.

Le mur sera-t-il conservé ?

Philippe PONCELET : Oui, le mur sera conservé et la grille sera en fer forgé, pour conserver l'esprit et le style du village.

Il me semble que la pente de l'escalier posait problème avec les arbres, seront-ils abattus ?

Philippe PONCELET : Après étude, il s'avère qu'il n'y aura pas d'impact sur la végétation.

*Allez-vous **créer des places de stationnement** ?*

Philippe PONCELET : C'est un espace boisé classé, il est donc impossible d'y créer des places de stationnement supplémentaires.

*Que veux dire exactement le « **sens interdit sauf riverains** » situé à l'entrée de la rue du Tonneau ? Est-il vraiment fiable ?*

Manu DONATI : Ce panneau sert à éviter les voitures traversantes, la circulation a d'ailleurs diminué depuis. Ce n'est pas une rue conçue pour la circulation automobile.

Un habitant du Village : *J'ai plusieurs suggestions à faire pour le parc du Tonneau :*

- *J'ai constaté qu'il y avait beaucoup d'arbres différents et la plupart d'entre eux sont très vieux : il faudrait faire **un inventaire des arbres fruitiers**.*
- *Il existe de **vieux espaliers** qui devraient être **restaurés** afin d'être préservés au maximum.*

Philippe PONCELET : Vous avez tout à fait raison : il est prévu un inventaire des arbres fruitiers sur le parc du Tonneau et également sur l'ensemble des parcelles des Coteaux. L'objectif est d'implanter un verger conservatoire dans lequel on reprendrait toutes les variétés afin de les conserver. Certaines variétés sont malheureusement en train de disparaître, l'association des Croqueurs de Pommes fait d'ailleurs un gros travail en répertoriant toutes ces variétés. Il est prévu aussi de planter des arbres fruitiers espaliers au fond du parc.

Le verger situé derrière le cimetière est complètement à l'abandon. La clôture a été refaite et nous ne pouvons plus y accéder : tout est en friche, serait-il possible de l'entretenir ?

Philippe PONCELET : Ce terrain appartient à la Communauté Urbaine. Il y a une dizaine d'années, elle a lancé un programme de préservation des Coteaux. Mais les crédits n'ont pas été renouvelés depuis et ce verger est resté à l'abandon. Nous leur avons fait part de notre souhait de préserver ces espaces. Ils vont bientôt nous présenter un projet de revalorisation des espèces. Nous avons également prévu la création d'un mini-atelier au sein de l'atelier Ecologie Urbaine qui sera chargé de ce suivi.

Il est stipulé dans le PLU que l'abattage d'un arbre fait écoper à son auteur une amende de 150 Euros.

Philippe PONCELET : Cela n'est pas si simple, il faut porter plainte. Je prends l'exemple d'une personne qui avait coupé des arbres qui le gênaient sur une parcelle qui ne lui appartenait pas. Le propriétaire a porté plainte, mais le procureur a classé l'affaire.

La charte de l'arbre, créée en 2010, s'applique sur les arbres de l'espace public : une grille détermine l'amende en fonction de l'arbre. Mais cet outil reste insuffisant : nous devons faire évoluer la législation pour réellement protéger les arbres, car nous avons beaucoup de zones protégées, mais personne pour aller les contrôler. Les arbres ont été oubliés lors des précédentes modifications du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

J'habite rue de Ludres et j'ai des doutes sur la santé de certains de mes arbres, j'ai demandé à deux sociétés de les expertiser, j'ai eu deux réponses complètement différentes : comment savoir s'ils sont vraiment sains ou malades ? Qui nous conseillez-vous ?

Jean-Paul CARPENA : Il y a une société qui fait des expertises pour estimer si les arbres doivent être abattus ou non, comme à Biancamaria où certains arbres étaient en fin de vie, il a fallu les enlever. Nous pouvons poser la question au responsable des Espaces Verts.

Rénovation du Cœur de Ville

Jean-Paul CARPENA : Il y a quelques mois, je vous disais que les travaux débuteraient au mois de septembre. Puis, la date a été reculée au mois d'octobre. Nous sommes au mois de novembre et le garage Roche n'est toujours pas en cours de démolition.

M. le Maire : Les attentes sont fortes sur ce secteur. J'ai rencontré la SOLOREM qui pilote le projet : le retard serait dû à la recherche d'un document pour calculer des millièmes chez le notaire. Les travaux sont imminents.

Jean-Paul CARPENA : « Les travaux autour du Centre commercial des Nations vont commencer par la démolition du garage Roche, pour créer un parking provisoire le temps des travaux sur les parkings existants. Les parkings vont être fermés segment par segment. La première tranche des travaux concerne le parking situé à l'avant du centre des Nations. Puis, la deuxième tranche des travaux : à l'arrière. Il y aura un fléchage pendant toute la durée des travaux pour vous indiquer là où vous pourrez vous garer pendant les travaux et cela changera en fonction des tranches. Les travaux se feront d'ouest en est. De plus, le nombre de places de parking restera toujours le même, tout en laissant accessible le centre commercial. Nous inciterons les salariés du centre commercial à se stationner au parking P3, dans le but de laisser le parking aérien aux clients et utilisateurs.

Un rond-point sera créé afin de remplacer le giratoire des rues de Malines/Gembloux/Belgique/Péri, pour faciliter la circulation. La rue de Gembloux passera de deux fois deux voies à une fois deux voies.

Le passage piéton du rond-point Charles de Gaulle sera supprimé car il est jugé trop dangereux.

Enfin, on terminera par la remise en état du boulevard de l'Europe, le but étant de le pacifier au maximum pour pouvoir le traverser en toute sécurité. »

Durée des travaux : Environ 3 ans.

Allez-vous faire le revêtement de la tour des Nations ?

M. le Maire : Il s'agit d'une copropriété privée, mais compte tenu des travaux autour et du futur contraste, ils commencent à réfléchir sur la réfection extérieure de leur tour. De plus, l'association des commerçants des Nations encourage vivement ces travaux.

M. DONATI : Le principe est que cela devienne un bel écrin. La copropriété a déjà entrepris des démarches pour assurer la sécurité du centre commercial. Les investissements du programme ANRU devraient faire revenir des commerçants.

*Qu'y a-t-il de prévu **place du Benelux** ? J'avais entendu parler d'une maison de retraite.*

Jean-Paul CARPENA : Rien n'est défini pour l'instant. Ce terrain appartient toujours à la ville mais la SOLOREM souhaiterait qu'on le leur cède pour un euro symbolique, ce qui ne nous convient pas. Le projet de maison de retraite n'est pas encore définitif.

Questions diverses

- **Déneigement :**

L'hiver dernier, les rues piétonnes qui menaient aux écoles n'étaient pratiquement pas dégagées, et le tas de neige était en plein milieu du trottoir : nous devons le contourner en passant sur la route, pas facile avec des poussettes ! De plus, certains propriétaires ne déneigent pas correctement devant chez eux.

M. le Maire : La Communauté Urbaine gère le déneigement avec des priorités sur les grands axes. Il faut une liaison de proximité avec les habitants, ainsi que la mise en place d'un numéro vert. En cas de problème, vous pouvez contacter M. Fritz au 03 83 51 80 79. Je m'engage également à venir avec vous sur place en présence d'un technicien pour voir ce que nous pouvons résoudre en amont.

*Les **éboueurs** passent à l'école de **Brabois** au moment des sorties de classe, c'est-à-dire à 11h30 : serait-il possible de modifier leur heure de passage ?*

Jean-Paul CARPENA : Nous avons le même problème à l'école du Charmois et les horaires ont été décalés, mais cela est compliqué car les éboueurs ont un circuit bien défini. Nous allons leur demander.

*Le **parking du centre commercial rue du Morvan** est toujours saturé, c'est un préjudiciable aux habitants et cela représente un manque à gagner pour les commerçants !*

Manu DONATI : Il y a le problème des voitures ventouses, mais les commerçants ne souhaitent pas verbaliser. Certaines personnes qui s'y garent viennent travailler au CHU. Dans le cadre du Plan de déplacement interentreprises, les salariés sont encouragés à se stationner ailleurs. Des solutions sont à l'étude et nous suivons ce problème de très près.

*Les **containers** situés en face du centre commercial bloquent au moins deux places de stationnement : on ne peut s'y garer, les places sont trop étroites.*

Manu DONATI : Ces containers ne sont pas mis sur des places de parking mais aux extrémités. Il est vrai que le premier oblige les voitures à manœuvrer pour se garer. Ils étaient situés à l'arrière du centre commercial mais ne servaient à rien. La Communauté Urbaine a multiplié le nombre de containers sur la ville afin d'encourager le tri sélectif car nous sommes mal classés en terme de tri sélectif sur le Grand Nancy, par rapport à d'autres communautés urbaines. Nous attendons un certain temps avant de voir s'ils sont vraiment efficaces aux endroits choisis, si cela ne fonctionne pas, nous les changerons d'endroit.

- **Village :**

*Où en est le projet de **rénovation** de la **rue de Houdemont** ?*

Manu DONATI : Les travaux devaient débuter soit avant l'hiver, soit après. Il semblerait qu'ils commencent une fois l'hiver terminé. C'est un projet budgété, qui devrait commencer début 2014 après la trêve hivernale.

*Lorsque nous prenons la **rue Gambetta** (sens montant), et que nous voulons **tourner à gauche** vers le monument aux morts, cela devient impossible car nous sommes sans arrêt empêchés par les véhicules qui descendent et qui sont bloqués au feu. Il faudrait mettre un céder le passage.*

Manu DONATI : On avait bien envisagé de peindre des zébras au sol, dans le carrefour. Mais cela risque de glisser. Je pense qu'il y a d'autant plus de soucis en ce moment compte tenu des travaux de la rue Général Frère (travaux de rétrécissement de la chaussée) : les automobilistes empruntent la rue de Villers

pour éviter la rue Frère. Ces travaux finissent heureusement fin novembre. Nous allons étudier votre demande.

- **Aire de jeux rue du Dauphiné :**

L'aire de jeux de la rue du Dauphiné est sans arrêt squattée ! Nous retrouvons des bouteilles d'alcool par terre. La police passe régulièrement, mais il faudrait que la police vienne le soir vers 20h30 pour constater. Cela est encore pire pendant l'été.

M. le Maire : Nous avons fait l'acquisition de caméras. Nous pouvons voir s'il est possible de les déplacer à cet endroit. Je rappelle que vous pouvez également faire appel aux médiateurs de nuit. On peut mettre en place une intervention de la police municipale. Il y a d'ailleurs eu des contrôles : il s'agit de quelques familles qui posent problème sur le Plateau. J'ai demandé à faire classer Vandœuvre en ZSP (Zone de Sécurité Prioritaire). Nous tenons des réunions hebdomadaires réunissant la police municipale et la police nationale.

M. DONATI : Nous avons éclairé la plupart des chemins piétonniers et fait installé des barrières anti-deux roues. Nous avons aussi fait ôter le canapé qui traînait sur l'aire de jeux.

Conclusion :

Le Maire remercie les habitants pour leur participation et les invite à partager le pot de l'amitié.